

# Conseil maritime ultramarin de Guyane

Séance plénière du 7 mai 2021



# Conseil maritime ultramarin de Guyane

## Séance plénière du 7 mai 2021 – Ordre du jour

1. Installation du nouveau conseil, présentation de ses missions
  2. Fonctionnement du CMU
    - Mise à jour du règlement intérieur
    - Élection d'un représentant au Conseil national de la mer et du littoral
    - Création de commissions et groupes de travail
  3. Document stratégique de bassin maritime : présentation de la méthode de travail et du calendrier
  4. Sujets économiques
    - plan de relance pour la mer et le littoral
    - point sur la mise en œuvre du plan pour le développement et la modernisation de la filière « pêche »
    - programmation FEAMP 2021-2027
  5. Sujets environnementaux
    - stratégie nationale de la biodiversité et stratégie des aires protégées
  6. Questions diverses
-

Îles du Salut © DGTM Guyane

# 1. Le conseil maritime ultramarin

# 1. Le Conseil maritime ultramarin

## Un cadre pour la mise en œuvre d'une politique maritime intégrée régionale

Grenelle de la mer 2009

- Vision transversale des approches maritimes
- Démarche de développement durable : concilier protection de l'environnement et croissance des activités socio-économiques
- Approche intégrée mer - terre
- Processus d'élaboration concerté : principe de la gouvernance à 5

# 1. Le Conseil maritime ultramarin

## Un cadre pour la mise en œuvre d'une politique maritime intégrée régionale

Loi dite « Grenelle II » ou loi ENE\*engagement national pour l'environnement, 12 juillet 2010  
=> obligation pour l'État de définir une stratégie nationale pour la mer et le littoral

### *Héxagone :*

- Concept des façades maritimes
- Élaboration des documents stratégiques de façades...
- ...dont les plans d'actions pour le milieu marin constituent le volet environnemental

### *Outre-mer :*

- Concept des bassins maritimes
- Élaboration des documents stratégiques de bassins maritimes
- Plan d'action optionnel

# 1. Le Conseil maritime ultramarin

## Décret fondateur, 13 mai 2014

- Création de 4 bassins maritimes ultramarins dont le bassin « Guyane »
- Création d'un conseil maritime ultramarin de bassin présidé par le préfet
- Instance de concertation et d'échange
- Élaboration du document stratégique de bassin maritime (DSBM)
- Recommandations et avis, sur saisine du président ou d'un tiers des membres du CMU

# 1. Le Conseil maritime ultramarin

## Arrêtés de création et de nomination

19 janvier 2015 : arrêté préfectoral définissant la composition du CMU de Guyane, modifié le 7 mars 2016

- 30 membres répartis en 6 collèges
- durée du mandat : 3 ans

24 novembre 2020 : arrêté préfectoral modifiant la composition du CMU de Guyane

- 42 membres

15 avril 2021 : arrêté préfectoral désignant les membres du CMU de Guyane

# 1. Le Conseil maritime ultramarin

## Arrêtés de création et de nomination

Le CMU de Guyane, 6 collèges, 42 membres

- Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics,
- Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements,
- Collège des entreprises présentes dans le bassin, dont l'activité se rapporte à l'exploitation ou à l'usage direct de la mer ou du littoral,
- Collège des représentants des organisations syndicales de salariés dont les activités ont un lien direct avec l'exploitation ou l'usage de la mer ou du littoral,
- Collège des associations et fondations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer ou du littoral,
- Collège des personnes qualifiées représentatives notamment du monde scientifique.

# 1. Le Conseil maritime ultramarin

## Modifications dans la composition

Collège des collectivités et leurs groupements :

- ajout des communes littorales
- ajout du grand conseil coutumier

Collège de l'État et de ses établissements publics :

- adaptation des services de l'État / réorganisation
- ajouts : OFB, ARS, conservatoire du littoral

Collège des entreprises :

- ajout de Agromer et du CNES

Collège des organisations syndicales :

- *inchangé*

Collège des associations et usagers :

- ajout de la SNSM et réserves naturelles
- suppression FF Vol libre

Personnalités qualifiées :

- ajout du BRGM

Île du Grand Connétable, 2004 © S. Linarès

## 2. Fonctionnement du CMU

## 2. Fonctionnement du CMU : Mise à jour du règlement intérieur

### Règlement intérieur

Article 1 : rôle du préfet et réunions du Conseil

Article 2 : représentation au Conseil et quorum

Article 3 : avis et recommandations, modalités de vote du Conseil

Article 4 : relevé de conclusions

Article 5 : accès et archivage des documents du Conseil

Article 6 : commissions

Article 7 : groupes de travail temporaires

Article 8 : accès aux documents

## 2. Fonctionnement du CMU : Mise à jour du règlement intérieur

### Modifications proposées

1. Membres nommés par arrêté préfectoral, avec un titulaire et un suppléant : article 2 (2.2)
2. Reprises de certaines dispositions prévues par le code de l'environnement :
  - article 1 : convocation du Conseil
  - article 2 (2.2) : durée du mandat des membres, remplacement d'un membre, fonctions de membre sont exercées à titre gratuit
  - article 3 : modification de rédaction / mandat d'un membre représenté
  - article 7 : caractère temporaire des groupes de travail conservé sans précision de durée
3. Article 2 (2.3) : accompagnement par une personne au plus, hors circonstances exceptionnelles
4. Adaptation suite à réorganisation des services de l'État en Guyane (DM ⇒ DGTM) : article 2 (2.1), et article 5

## 2. Fonctionnement du CMU : Mise à jour du règlement intérieur

### Délibération n°1

## 2. Fonctionnement du CMU : Élection d'un représentant au CNML

### Missions du Conseil national de la mer et des littoraux

- Le CNML est associé à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML)
- Le CNML est obligatoirement consulté sur les décrets relatifs à la gestion du domaine public maritime, ainsi que sur les priorités d'intervention et les conditions générales d'attribution des aides de l'État
- Le CNML a un rôle de proposition auprès du gouvernement. Il peut être consulté sur tout autre texte ou question relative à la mer et au littoral
- Le CNML contribue à la coordination des politiques de la mer et du littoral

## 2. Fonctionnement du CMU : Élection d'un représentant au CNML

### Composition du Conseil national de la mer et des littoraux

52 membres répartis en six collèges :

- collège d'élus comprenant 26 membres (26/52 parité imposée par la loi), dont :
  - Un député et un sénateur d'outre-mer
  - 8 élus assurant une représentation équilibrée des collectivités territoriales ultramarines**=> 1 représentant Guyane : 1 titulaire et 1 suppléant à désigner, parité homme/femme**
- collège de représentants des établissements publics, comprenant 5 membres
- collège de représentants des entreprises comprenant 6 membre
- collège de représentants des organisations syndicales de salariés, représentatives au niveau national, comprenant 5 membres
- collège d'associations et fondations comprenant 7 membres
- collège de personnalités qualifiées et membres de droit comprenant 3 membres.

## **2. Fonctionnement du CMU : Élection d'un représentant au CNML**

### **Candidats :**

- M. Claude PLENET (titulaire)**
- M. Serge BAFAU (suppléant)**

### **Délibération n°2**

## 2. Fonctionnement du CMU : Commissions et groupes de travail

### Groupe de travail sur la formation maritime

#### Objectifs du GT :

- identifier les besoins et les moyens nécessaires pour la formation maritime, initiale et continue ;
- assurer l'articulation des offres de formation maritime et fluviale ;
- coordonner les acteurs ;
- suivre la mise en œuvre opérationnelle des projets

**A désigner** : pilotage, secrétariat

## 2. Fonctionnement du CMU : Commissions et groupes de travail

### Groupe de travail sur la formation maritime

### Délibération n°3

## 2. Fonctionnement du CMU : Commissions et groupes de travail

### Commissions du document stratégique de bassin maritime

- prévue par l'article R219-1-19 du code de l'environnement.
- constituée par la réunion du collège des représentants de l'État et de ses établissements publics et par le collège des représentants des collectivités territoriales et de leur groupements
- elle est chargée de l'élaboration du document stratégique de bassin maritime

Pointe Buzaré, 2007 © S. Linares

# 3. Document stratégique de bassin maritime

## 3. Document stratégique de bassin maritime

### Rappel du cadre réglementaire

Code de l'environnement :

« Art. R. 219-1-23. - Le document stratégique de bassin maritime précise et complète les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral au regard de ses enjeux économiques, sociaux et écologiques propres »

Il traite des 4 premières thèmes de la stratégie nationale pour la mer et le littoral

- protection de l'environnement et du patrimoine
- prévention des risques et la gestion du trait de côte
- recherche & innovation, formation & éducation
- croissance bleue

### 3. Document stratégique de bassin maritime

#### Articulation avec les autres politiques publiques

L'approche stratégique est alimentée par :

Stratégies européennes : politique maritime intégrée, pacte vert de l'Europe, stratégie maritime atlantique...

Stratégies nationales : stratégie portuaire, SNAP, SNB, contribution du CESE sur la pêche, assises de l'économie bleue, assises des outre-mers...

Stratégies locales et autres documents sectoriels : stratégie économie bleue, SDAGE, SAR/SMVM, schéma aquaculture, projets stratégiques des ports, plan pêche, programme Odyssea...

## 3. Document stratégique de bassin maritime

### Articulation avec les autres politiques publiques

Opposabilité du DSBM, cf art L219-4 :

Doivent être compatibles avec les objectifs et dispositions du DSBM :

- plans, les programmes et les schémas relatifs aux activités exclusivement localisées dans les espaces maritimes
- dans ces mêmes espaces, les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements, publics et privés, soumis à étude d'impact et certaines décisions code minier (PER, concession, lorsqu'elles concernent des substances minérales autres que celles énumérées à l'article L. 111-1 du même code)
- schémas de mise en valeur de la mer
- schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine

### 3. Document stratégique de bassin maritime

#### Articulation avec les autres politiques publiques

Opposabilité du DSBM, cf art L219-4 :

Doivent prendre en compte le DSBM :

- lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir des incidences significatives sur la mer, les plans, les programmes et les schémas applicables aux espaces et territoires maritimes et côtiers

### 3. Document stratégique de bassin maritime

#### Élaboration du DSBM

##### Volet stratégique

- Situation de l'existant
- Définition des objectifs stratégiques

##### Volet opérationnel

- Plan d'actions
- Modalités d'évaluation

## 3. Document stratégique de bassin maritime

### Situation de l'existant

Chapitre 1 : Présentation générale du bassin maritime de Guyane

Chapitre 2 : Le développement durable des activités économiques, maritimes et littorales et la valorisation des ressources naturelles minérales, biologiques et énergétiques

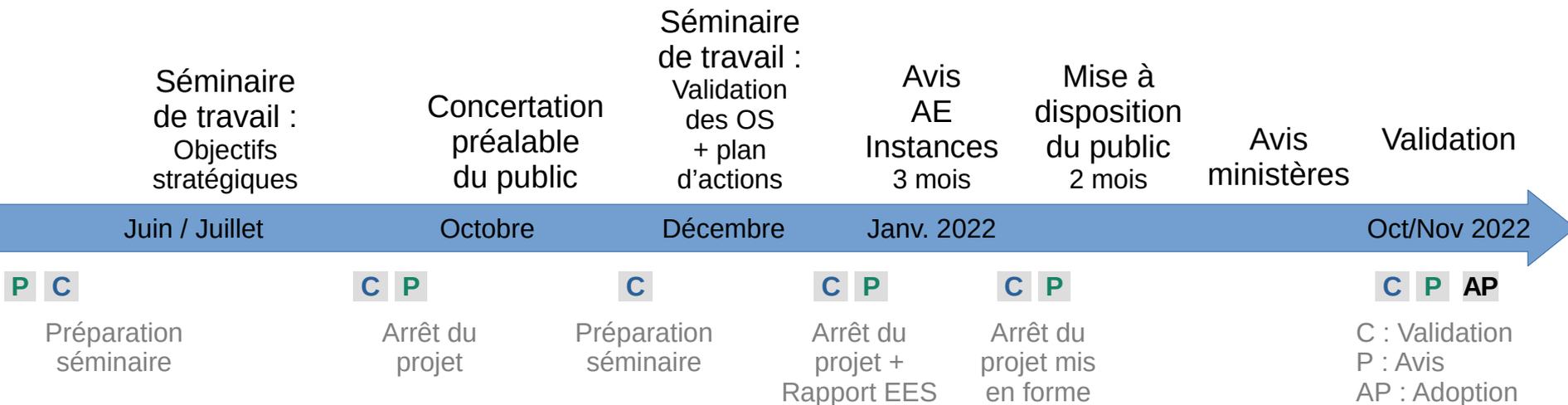
Chapitre 3 : La protection des milieux, des ressources, des équilibres biologiques et écologiques ainsi que la préservation des sites, des paysages et du patrimoine

Chapitre 4 : La prévention des risques et la gestion du trait de côte

Chapitre 5 : Planification

### 3. Document stratégique de bassin maritime

#### Calendrier et méthode d'élaboration



+ Évaluation environnementale tout au long du projet



## 4. Sujets économiques

## 4. Sujets économiques

### Plan de relance pour la mer et le littoral



#### *Volet Mer :*

- Mesures Verdissement des ports : rendre les ports français davantage compétitifs et attractifs dans le domaine économique, mais également exemplaires dans le respect de leur environnement.
  - Infrastructures portuaires
  - Flotte des affaires maritimes
- Mesures filières pêche-aquaculture : Renforcer les filières de la pêche et de l'aquaculture pour une meilleure résilience et souveraineté de la France, 3 axes identifiés :
  - Faire des filières de la pêche et de l'aquaculture durable un atout pour les territoires en investissant dans des projets de développement
  - Mettre en place un fonds environnemental pour les filières de la pêche et de l'aquaculture (navires innovants)
  - Lancer une campagne de promotion des métiers liés à la filière pêche et aquaculture

## 4. Sujets économiques

### Plan de relance pour la mer et le littoral



#### Verdissement des ports – Infrastructures portuaires

Gestionnaire : DGITM

Investissements de l'État dans les grands ports maritimes (GPM) et les ports autonomes de Paris en Strasbourg

Dispositif : programmation opérationnelle en lien avec les ports (programmation close)

En Guyane, 3 opérations du GPMG, 5,9 M€ financés sur 14,9 M€ de projet :

- viabilisation de nouvelles plateformes et structuration axe est-ouest DDC
- création d'un poste de contrôle frontalier
- éclairages LED

## 4. Sujets économiques

### Plan de relance pour la mer et le littoral

#### Filières pêche-aquaculture – Dispositif guichet – 5 M€ (national)

Gestionnaire : FranceAgriMer

Aide aux **opérations d'investissement** pour les entreprises des filières pêche et aquaculture : liste exhaustive d'investissements éligibles (investissements axés sur la sécurité des marins, la transformation et la commercialisation des produits)

**Traitement au fil de l'eau** jusqu'au 30/06/2021 au plus tard. Dispositif entièrement dématérialisé (demande faite sur le site de FAM)

**Taux d'aide = 85 %** en Guyane

Bénéficiaires : **entreprises privées**

Montant minimal de dépenses par projet : 2 500 € / Montant maximal d'aide publique : 15 000 €



## 4. Sujets économiques

### Plan de relance pour la mer et le littoral

#### Filières pêche-aquaculture – Appels à projets (enveloppes nationales)

Gestionnaire : FranceAgriMer

- **Volet 1 : Aide aux opérations d'investissement – 25 M€ :**
  - 1ere session en février 2021, AAP clos, pour un budget de 15M€
  - 2<sup>e</sup> session d'AAP de juin à août 2021 pour un budget de 10M€
- Volet 2 : Performance des navires et des bateaux – 15 M€ : AAP clos

Taux d'aide = 85 % en Guyane, et jusqu'à 100 % pour des projets d'intérêt collectif innovants

Bénéficiaires : **PME, organisations professionnelles, collectivités**

Des projets identifiés pour la **2<sup>e</sup> session de l'AAP en juin 2021** : Projet de modernisation du quai de débarquement au port du Larivot, porté par la CACL



## 4. Sujets économiques

### Plan de relance pour la mer et le littoral



#### Promotion des métiers de la mer

Gestionnaire : DPMA et Territoire (DGTM)

Mise en place d'une **campagne de communication grand public** plus large et la plus positive possible **sur les métiers de la pêche** notamment. Cette campagne pourra permettre de financer des actions multi supports de type affiches, annonces radio ou télévisées.

Campagne nationale et une campagne territorialisée

Budget total de la mesure : 5M€

Budget territorialisé (DGTM) : 80.000 €

Plan de communication à mettre en place en Guyane en 2021

## 4. Sujets économiques

### Plan de relance pour la mer et le littoral



#### *Volet biodiversité*

##### **Restauration écologique**

- 135M€ au niveau national  
dont crédits déconcentrés ~ 2 M€
- Gestionnaires : DGTM, OFB
- AAP DGTM clos, réponses en cours

+ des appels à projets hors plan de relance (OFB) :

- MobBiodiv DROM/COM, ouverture prévue en juin
- MobBiodivEco, clos le 2 mai

##### **Aires protégées**

- 60 M€ au niveau national  
dont crédits déconcentrés ~ 2,9 M€
- Gestionnaires : DGTM, PAG

## 4. Sujets économiques

### Plan de relance pour la mer et le littoral

#### Volet biodiversité – Protection du littoral

40 M€ au niveau national, dont :

- Conservatoire du littoral
  - 4 projets en Guyane, 710 k€
- projets partenariaux d'aménagement liés à la gestion du trait de côte
  - Objet : accompagner la transition des modèles de gestion des espaces littoraux vers davantage de résilience face aux effets du changement climatique
  - 15 M€ (national), gestion fil de l'eau par contractualisation PPA, jusque mi-2022
  - Bénéficiaires : EPCI littoraux
- « France vue sur mer », pour la poursuite et la valorisation du sentier du littoral
  - COPIL MiMer/MTE/CEREMA
  - 5M€ (national), gestion fil de l'eau
  - Bénéficiaires : maîtres d'ouvrage public, seul ou en groupement



## 4. Sujets économiques

### Plan de relance pour la mer et le littoral



#### *Volet Décarbonation de l'industrie*

Gestionnaire : ADEME

« Tremplin pour la transition écologique des PME »

Objet : accompagner les petites et moyennes entreprises dans la mise en œuvre d'études et d'investissements, dans tous les domaines de la transition écologique

Dispositif de type guichet

Bénéficiaires : entreprises, TPE et PME

Aide forfaitaire sur la base d'une liste d'actions éligibles

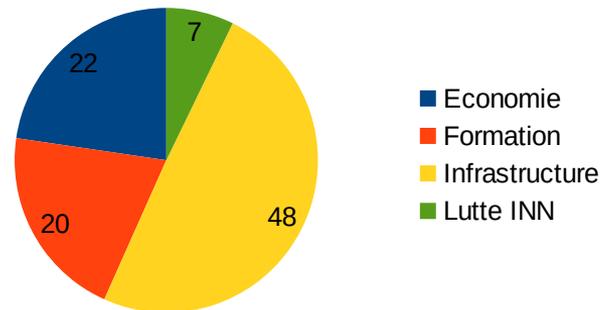
<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme>

## 4. Sujets économiques

### Plan pour le développement et la modernisation de la filière pêche

- Initié en 2018 par Mme Girardin, ancienne Ministre de l'Outre-Mer et actuelle Ministre de la mer
- Le plan a pour objectif de permettre le développement et la modernisation du secteur pêche
- Ce plan a fait l'objet de réunions de travail pour construire 85 mesures, validées fin 2018, complétées en 2019 pour arriver à 97 mesures
- Mise en œuvre du plan en 2019 et recrutement du chargé de mission plan pêche à la DGTM début 2020.

Répartition des mesures du plan pêche par thématique

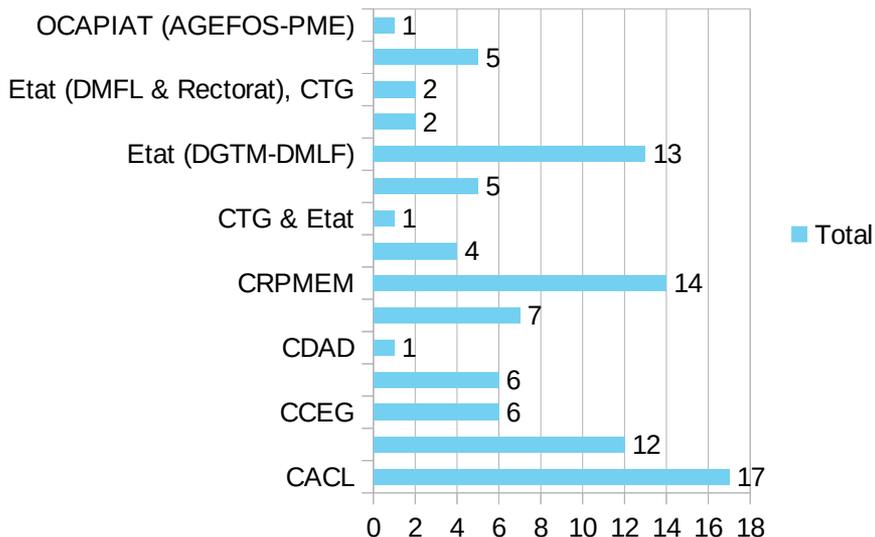


## 4. Sujets économiques

### Plan pour le développement et la modernisation de la filière pêche

- Un plan qui **mobilise un nombre important de partenaires** y compris les ministères (agriculture, mer, environnement, outre-mer, éducation nationale)
- Budget : Estimation faite pour 43 mesures **31M€**
- **Différentes sources de financement** possibles en fonction du projet : FEAMP, plan de relance, Dotation soutien à l'investissement local, Dotation d'équipement des territoires ruraux, fonds CTG, Centre national d'études spatiales, ....

Nombre de mesures par porteur

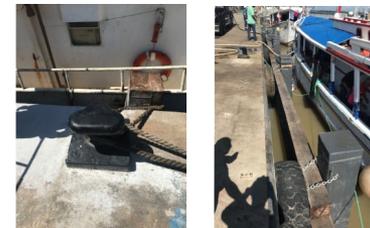


## 4. Sujets économiques

### Plan pour le développement et la modernisation de la filière pêche

- État d'avancement
  - Priorité selon 2 critères :
    - Importance (I1 à 3), urgence (U1 à 3)
  - Exemple de projets en cours ; Portique de levage (CACL), Halle à la marée (CTG)
  - Exemple de projets réalisés ;
    - Organisation d'une session de « VAE » (DGTM)
    - Sessions de formation professionnelle (OCAPIAT, CTG),
    - Investissements sur le port de Larivot (CACL).

Type d'avancement	Nbr de mesures
Dépend d'une autre mesure	8
En cours	40
Non commencées	42
Réalisées	7
<b>Total Résultat</b>	<b>97</b>



## 4. Sujets économiques

### Programmation FEAMP

## Etat de la programmation FEAMP 14-20

**Rappel de la Maquette cumulée en CT : 35,09 M€**

**En UE : 30,66 M€**

**Programmation FEAMP :**

**En CT : 24,99 M€**

**En UE : 22,91 M€**

**Taux de programmation en CT: 71% (en UE: 75%)**

**Nb de dossiers programmés : 188**

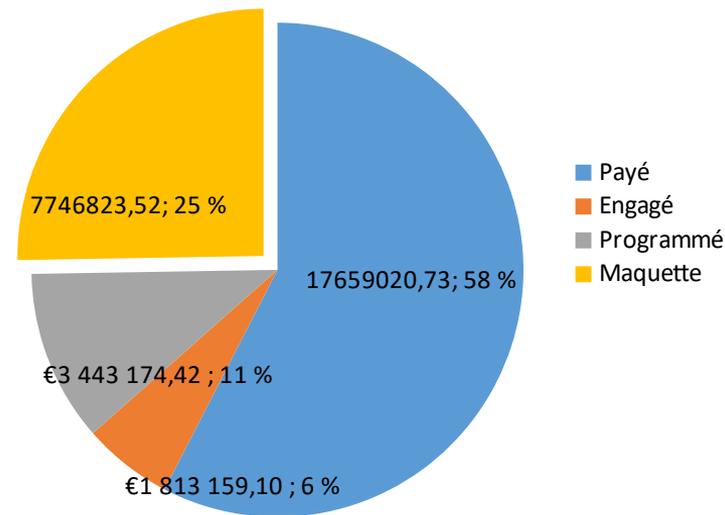
**Seuil DO 2021 :**

Cumulé : 15 878 749,49 €

Payé à ce jour : 17 659 020,73€

**Reste à payer : 0 €**

### Consommation du FEAMP



# Avancement des travaux du PO FEAMPA 21-27

14-20

## Priorité 1

- 38 : sélectivité
- 43 : port de pêche

## Priorité 2

- 48 : investissement productif en aquaculture
- 50 : mise en réseau en aquaculture
- 51 : Augmentation du potentiel des sites

## Priorité 5

- 68 : commercialisation
- 69 : transformation
- 70 : compensation des surcoûts

21-27

## Priorité 1 : Pêche

- OS 1.1.1 Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental
- OS 1.1.2 Installation et investissements à bord générant une hausse de la jauge
- OS 1.2 Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2
- N-OS 1.4 Favoriser le contrôle efficace de la pêche ainsi que la fiabilité des données en vue d'une prise de décision fondée sur les connaissances
- OS 1.5 Promouvoir des conditions de concurrence équitables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques (PCS)
- OS 1.6 Contribuer à la protection et restauration des écosystèmes aquatiques

## Priorité 2 : Aquaculture, commercialisation et transformation

- OS 2.1 Promouvoir les activités aquacoles durables et économiquement viables
- OS 2.2 Développer des marchés compétitifs, transparents et stables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, et transformer ces produits

## Priorité 3 : DLAL

- OS 3.1 Développer les communautés de pêche et d'aquaculture dans les zones côtières et intérieures

## Priorité 4 : Gouvernance

- N-O.S 4.1 - Renforcer la gestion durable des mers et des océans par la promotion des connaissances du milieu marin, de la surveillance maritime et/ou de la coopération concernant les fonctions de garde-côtes

## Avancement des travaux du PO FEAMPA 21-27

- Calendrier
  - L'AG maintient son calendrier : finalisation du PO en juin 21
  - Soumission de la V3 à la CE en mars 21
  - Consultation de l'AE – ESE en avril/mai 21
  - Finalisation du PO en juin 21

Estuaire de la rivière de Kaw, 2009 © S. Linarès

## 5. Sujets environnementaux

## 5. Sujets environnementaux

### Stratégie nationale pour les aires protégées 2020-2030

Ambitions :

- Protéger 30 % du territoire, dont un tiers sous protection forte (soit 10 %)
- Développer et structurer le réseau des aires protégées

Élaboration de plans d'actions triennaux

Travail au niveau territorial en 2021

- déclinaison territoriales des mesures socles
- proposition d'actions complémentaires

## 5. Sujets environnementaux

### Stratégie nationale pour les aires protégées 2020-2030

Sept objectifs :

1. développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux ;
2. accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées ;
3. accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées ;
4. conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires ;
5. renforcer la coopération à l'international pour enrayer l'érosion de la biodiversité ;
6. un réseau pérenne d'aires protégées ;
7. conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité.

## 5. Sujets environnementaux

### Stratégie nationale de la biodiversité

Définition de la troisième stratégie pour la période 2021-2030

- élaborée tout au long de l'année 2021
- Objectif : présentation au congrès de l'UICN à Marseille en septembre

**Concertation territoriale : présentation le 11 mai + ateliers 1<sup>e</sup> et 3 juin**

3 axes de travail :

- action sur les causes de la dégradation de la biodiversité
- restauration de la biodiversité
- valorisation des bienfaits de la biodiversité

**Contribution possible jusqu'au 10 mai sur le site internet**

<https://propositions-territoires.biodiversite.gouv.fr>

## 5. Sujets environnementaux

### Enjeux biodiversité marine

Diversité importante en mammifères marins, présence notamment d'espèces menacées, tortues marines, etc.

Acquisition de connaissances sur les espèces et les milieux :

- ressources halieutiques : données actuelles sur espèces cibles et accessoires des pêcheries
- manque de connaissance sur les comportements et les zones de fonctionnalités halieutiques

Impacts du changement climatique

- hausse de la température des eaux de surface de +0,65 °C entre 1970 et 2004
- modifications de la structure de peuplement des poissons, distribution bio-géographique
- érosion côtière

Gestion intégrée des usages

- Adaptation des techniques de pêche en fonction des connaissances (limitation des captures accidentelles)

Îles du Salut © DGTM Guyane

# 6. Questions diverses

## Prochaines échéances

Concertation sur la stratégie nationale biodiversité : 11 mai

Commission du DSBM : fin mai

Séminaire de travail DSBM : fin juin / début juillet

Réunion du CNML : fin juin / début juillet

Séance plénière du CMU : octobre